

CHEFFERIE:

SOUS-CHEFFERIE: RUSARABUGE

Sous-chef

KAGORORA

Collines:

Rusarabuge

Kidomo

Bugogo

Rukore

Rungu (non visitée)

- Chiffre total population: hommes: H.A.V. 495 femmes: H.A.V. 80 garçons: F.S. 124 filles: 859
- Têtes de gros bétail: 249 garçons 859
- Population par colline

Rusarabuge 251

Kidomo 62

Bugogo 58

Rukore 67

- Total H.A.V.: Rungu 57 495

Cultivateurs: 291

Contractés: 284

- Contrôle perception Impôt Indigène.

Nombre de contribuables: Contrôle I.I. impossible, vu l'absence des registres A. et B. à Murambi pour

Nombre de contribuables ayant payé à la date du contrôle: au Comptable Territorial.

Pourcentage: (effectué par la suite à Ruhengeri) L.A.T. A. D. ARIAN

Nombre de têtes de gros bétail:

Nombre de têtes de gros bétail pour lesquelles l'impôt a été payé à la date de ce jour:

Pourcentage:

- Tenue Registres:

1. Recensement: 1/ fiches à mettre à jour
 2. Etat Civil: 2/ registre à compléter en ce qui concerne nombres d'enfants, bonne
 3. Registre Cimetière: bonne
 4. Registre Instructions: bonne
 5. Registre conseil de s/chefferie: bonne.
 6. Registre Impôt: non contrôlés.
 7. Individus à rechercher: à établir
 8. Journal de route: ... à jour.
9. Registre des réquisitions?
9. Registre des mutations?

AGRICULTURE

- Réserves vivres: Rugo (moyenne): 385... Kgs manioc en terre (moyenne) 444... moyenne 35 Kgs par HAV
- Vivres saisonniers en terre: 61 ares par planteur- 50-80 a. par adulte.
- Vivres non saisonniers en terre: 4.2 ares par planteur 1.50 ares par adulte.
- Cultures industrielles: café: Nant... pommes de terre: voir vivres saisonniers tabac: sans objet. froment: voir vivres saisonniers.
- Lutte anti-érosive: presque inexistant.
- Boissements communaux: existent partout.
- Boissements individuels: existent partout.
- Pépinières: sans objet.
- Vivier: sans objet.

ENSEIGNEMENT

- registre fréquentation scolaire: registre à compléter.
- ROUTES ET PISTES.
- Pistes médiocres et non entretenues.

Ruhengeri



4978

CONCLUSION:

Plantation cultures non saisonnières absolument insuffisante dans tout l'étendue de la s/cheff.

CONSIDERATIONS RELATIVES AU SOUS-CHEF

- Logement : ~~maison en pied-propre~~.....
- Présentation : ~~du s/chef: Honne~~.....
- Composition famille : ~~parlé un enfant pas en âge d'école~~.....
- Epargne : ~~verse régulièrement 5% de ses appointements à la Caisse d'Epargne~~.
- Tient-il les registres lui-même? ~~... Qui~~.....

- Initiative : ~~à confirmer en plusieurs domaines~~.....
 - 1/Lutte anti-érosive.
 - 2/Création pistes, pour faciliter l'accès de sa s/chefferie.
- Divers : ~~3/Entretien en général des maisons des indigènes~~.....

Nommé s/chef depuis 1954, a obtenu la cote "Assez bon pour le mouvement" 1956.

I. Instructions données en ce qui concerne tenue des registres et divers

- a/Les fiches de recensement doivent être classées, par colline suivant différentes catégories (et après: 1°) HAV-2/HAV-3/Femmes seules
- 4°/HAV ayant quitté la colline pour une période de plus de 30 jours.
- b/Registre de mutation inexistant à établir
- c/Registre individus à rechercher à tenir rigoureusement, à établir suivant modèle remis au s/chef.

II. Instructions données en ce qui concerne le ^{récolement} recensement des lacunes constatées lors de sa tournée, et inspections le 28-3-1956.

- 1°) Hanger à vivres: Stat du bâtiment: ne matériaux définitifs
contrôle des vivres: nous trouvons 444 charges pour 495 charges devant s'y trouver, le nombre des HAV étant 495 pour sa s/chefferie- donc 51 HAV n'ont pas apporté de vivres. D'outre nous constatons que 44 charges entreposés en septembre 1955 n'ont pas été renouvelés en mars 1956 comme prévue par les instructions. La construction est bonne, mais une des insectisations est urgente.
- 2°) Les pistes sont dans un état médiocre- instruction a été donnée au s/chef pour entretenir les pistes dans toute l'étendue de sa s/chefferie. La s/chefferie difficilement admissible par sa situation géographique (altitude portant +200 mètres) a besoin de bonnes pistes.-
- 3°) Sources: pas entretenues, clôtures à réparer partout pour toutes les sources captées. Règlement n°3/45 du 1/4/53 à appliquer par les indigènes récalcitrants.

Date:

Nom :

Fonction - grade -

Signature

Mois de: **Mars 1956**

Réserve en H.V.: 25 Kg.